



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Prévention contre le VIH et accès à la PrEP

Question écrite n° 15037

Texte de la question

M. Jean-Louis Touraine interroge Mme la ministre des solidarités et de la santé sur la prévention contre le VIH et l'accès à la PrEP (prophylaxie pré-exposition). Stratégie de prévention du VIH qui consiste à prendre un médicament antirétroviral avant un rapport sexuel, elle complète ainsi l'arsenal préventif contre le VIH. Selon l'étude ANRS Prévenir, lancée en mai 2017 afin d'évaluer l'impact du déploiement de la PrEP en Île-de-France, il n'a été observé aucun cas d'infection par le VIH, ni chez les personnes la prenant de manière continue, ni chez celles ayant choisi le schéma de prise à la demande. L'efficacité de ce dispositif a été démontrée et il est important de noter qu'il s'adresse aux personnes les plus exposées au risque d'infection et qu'il implique un suivi médical régulier. L'ANSM, qui réalise un suivi de l'évolution de l'exposition des personnes traitées depuis janvier 2016, vient de publier de nouveaux résultats, mettant en évidence une nette augmentation des initiations de PrEP depuis mi-2017, avec des taux élevés de renouvellement du traitement après initiation. Ainsi, en juin 2018, plus de 10 000 personnes ont initié une PrEP, dont 98 % sont des hommes ayant des relations avec des hommes (HSH) et 50 % résident en Île-de-France. Très peu de femmes ont ainsi bénéficié du traitement. Ces chiffres, bien que positifs, montrent toutefois que le traitement est essentiellement proposé aux HSH, alors que d'autres populations sont exposées (usagers de drogues injectables avec échanges de seringues, travailleurs du sexe, personnes en situation de grande vulnérabilité exposant aux rapports sexuels non protégés). L'ANSM pointe également une diffusion trop lente de cet outil de prévention, tandis que diverses enquêtes françaises et européennes montrent un important déficit de connaissance de la PrEP. L'enjeu est pourtant de taille : en Australie, une étude a démontré que 20 % des HSH vivant à Sydney bénéficiaient de la PrEP, ce qui aurait permis une baisse d'un tiers du nombre d'infections par le VIH chez les hommes homosexuels et bisexuels dans l'État de Nouvelle-Galles du Sud (le plus peuplé du pays). Il souhaite donc savoir ce qu'elle compte faire pour améliorer la situation et amplifier l'accès à la diversité des outils de prévention aujourd'hui disponibles en France.

Texte de la réponse

En 2016, la France a fait figure de pionnière dans la PrEP (prophylaxie pré-exposition) en étant le premier pays européen à l'autoriser et à la prendre en charge financièrement à 100 %. A ce jour d'ailleurs, la grande majorité des pays de l'Union européenne n'a toujours pas autorisé la PrEP. La lutte contre le VIH et les infections sexuellement transmissibles (IST) s'intègre dans la stratégie nationale de santé sexuelle 2017-2030, déclinée dans la feuille de route à 3 ans qui prévoit le renforcement du déploiement de la prévention diversifiée, dont l'accès à la PrEP, la promotion de l'usage du préservatif ainsi que le recours au dépistage régulier du VIH et des autres IST. La PrEP en tant qu'outil additionnel d'une stratégie de prévention diversifiée chez les personnes âgées de 18 ans ou plus à haut risque d'acquisition du VIH par voie sexuelle, est effective depuis le 4 janvier 2016 pour les médecins hospitaliers expérimentés dans la prise en charge de l'infection par le VIH et depuis le 11 juin 2016 pour les médecins des centres gratuits d'information, de dépistage et de diagnostic des infections par le VIH, les hépatites virales et les infections sexuellement transmissibles (CeGIDD) et le renouvellement de la prescription par les médecins de ville est possible. La mise en œuvre de l'action n° 15 de

la feuille de route de la stratégie de santé sexuelle, visant à expérimenter dans des villes à forte prévalence du VIH et des IST des centres de santé sexuelle d'approche communautaire doit permettre d'apporter une réponse globale de santé aux besoins des populations clés (hommes ayant des relations avec les hommes, transsexuels, personnes en situation de prostitution). Cette expérimentation basée sur le modèle anglo-saxon, est prévue par le plan priorité prévention. Elle permettra, par le déploiement de la stratégie de « Test & Treat » (tester et traiter), de participer à améliorer l'offre de santé pour répondre aux besoins des populations cibles en facilitant l'accès à la PrEP. Le renforcement du suivi pour mesurer l'impact de ce plan d'actions passe par la production par l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé (ANSM) de données de suivi de la consommation de la PrEP deux fois par an (contre 1 fois par an à ce jour). Actuellement, la PrEP est constituée d'un médicament soumis à prescription initiale hospitalière ou par un médecin exerçant en CeGIDD, valable un an. Son renouvellement est non restreint, il peut être effectué par un médecin généraliste. La complexité des parcours des candidats à la PrEP nécessite une prise en compte de la dimension territoriale. Des travaux sont en cours avec les parties prenantes pour favoriser le déploiement de la PrEP. Par ailleurs les comités de coordination régionale de la lutte contre les IST et le VIH (COREVIH) seront mobilisés afin de faire bénéficier de la PrEP les personnes en ayant besoin.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Louis Touraine](#)

Circonscription : Rhône (3^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 15037

Rubrique : Maladies

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Solidarités et santé](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [11 décembre 2018](#), page 11322

Réponse publiée au JO le : [19 février 2019](#), page 1712